



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel le lundi **10 juin 2024** à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Marc Loisel.

Sont présents à cette séance ordinaire :

Madame Nancy Anglehart, conseillère
Monsieur Jérémy Laplante, conseiller
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère
Madame Sandra Langlois, conseillère
Monsieur Christian Grenier, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier.

Est absent :

Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Marc Loisel, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers/conseillères, au directeur général et greffier ainsi qu'aux citoyens présents.

La semaine nationale de sensibilisation à la sécurité des travailleurs routiers se déroule présentement du 10 au 16 juin.

Au nom du Conseil municipal, on souhaite une bonne fête des pères le 16 juin prochain ainsi qu'une bonne Fête nationale du Québec à tous les citoyens le **24 juin** et une bonne Fête du Canada le **1^{er} juillet**. À titre d'information, les bureaux de la Ville seront fermés aux dates précitées.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Marc Loisel, constate que le quorum est atteint.

2024-06-147

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Marc Loisel, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
 - Réception de la lettre d'approbation par le MAMH – Règlement d'emprunt 2024-540 décrétant une dépense de 4 390 000 \$ et un emprunt de 760 000 \$ PAVL-2023 – Volet redressement – Réfection de pavage de 2 sections rue St-Pie X
 - Réception de la lettre d'approbation par le MAMH – Règlement d'emprunt 2024-541 décrétant une dépense et un emprunt de 3 600 000 \$ - Réfection des conduites de la 3^e avenue Ouest et la 6^e avenue Est
 - Accusé de réception du dépôt d'aide financière au Primeau 2023
 - Demande de renseignements pour ouvrir le Barchois – ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
 - Permis de gestion de la faune délivré – Saison 2024 - Piégeage de castors

5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
 - Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024
 - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mai 2024
6. Administration générale et finances
 - 6.1 Adoption des comptes à payer
 - 6.2 Suivi du budget mensuel – mai 2024
7. Affaires des contribuables
8. Adoption du Règlement 2024-538 modifiant le Règlement 2009-325 (Règlement de zonage) – Ajout de la classe d’usage 32 dans la zone 268-M
9. Adoption du Règlement 2024-543 relatif à l’obligation d’installer des protections contre les dégâts d’eau et modifiant le Règlement de construction numéro 2009-327
10. Avis de motion de l’adoption du Règlement 2024-544 fixant les tarifs des activités au Complexe sportif de la Ville de Paspébiac
11. Dépôt de projet de règlement 2024-544 fixant les tarifs des activités au Complexe sportif de la Ville de Paspébiac
12. Demande de paiement n° 2 – Mairie et presbytère de Paspébiac – Constructions Scandinaves – Réf : 22-1173B et 22-1173C
13. Adjudication de contrat en lien avec l’appel d’offres 24-08 – Réfection de la rue du Banc – Réf : 1849558
14. Autorisation au directeur général - Services professionnels pour la surveillance de chantier des travaux sur la rue du Banc en lien avec l’appel d’offres 24-08 de gré à gré
15. Autorisation au directeur général - Services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux pour les travaux sur la rue du Banc en lien avec l’appel d’offres 24-08 de gré à gré
16. Adjudication de contrat en lien avec l’appel d’offres 24-09 – Réfection de la rue St-Pie X – Lot 1 - Réf : 1849609
17. Autorisation au directeur général - Services professionnels pour la surveillance de chantier des travaux sur la rue St-Pie X - lot 1 en lien avec l’appel d’offres 24-09 de gré à gré
18. Autorisation au directeur général - Services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux pour les travaux sur la rue St-Pie X - lot 1 en lien avec l’appel d’offres 24-09 de gré à gré
19. Résolution d’adjudication – Soumission pour l’émission de billets 1 225 000 \$ - N/Réf : 05032-35
20. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 225 000 \$ qui sera réalisé le 17 juin 2024
21. Tableau d’amortissement combiné par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) – Règlements d’emprunts visés – N/Réf : 05032-35
22. Demande de paiement pour honoraires professionnels – Étude Assels & Lepage, avocats inc.
23. Autorisation de paiement – RH Concept Construction Inc. – Facture n° 148
24. Autorisation de paiement – Urben Blu (9394-0047 Québec Inc.) – Facture n° 128
25. Achat d’abrasif de voirie (750 t de sable) - saison 2024-2025 – Octroi de contrat de gré à gré Léonard Loisel & fils inc - ± 20 000 \$
26. Achat d’abrasif de voirie (200 t de sel) - saison 2024-2025 – Octroi de contrat de gré à gré Warwick
27. Nomination – Responsable de la protection des renseignements personnels

28. Autorisation de paiement pour contribution « Festival du crabe 2023 »
29. Nominations – Camp de jour 2024
30. Autorisation à la directrice de la Culture à représenter la Ville de Paspébiac à l’assemblée générale annuelle de Culture Gaspésie
31. Demande d’achat d’une troisième parcelle de terrain par monsieur Yvon Lévesque (intersection rue St-Pie X et 6^e avenue Ouest) – Lot 5 576 952 d’une superficie d’environ 549 m²)
32. Mandat – Urba SOLutions – Service d’urbanisme
33. Mandat – Urba SOLutions - Mentorat
34. Optimisation – Fusion d’offices municipaux existants
35. Autorisation de dépense – Complexe sportif (remplacement des échangeurs à plaque du puit à neige) ± 24 000 \$
36. Dons
37. Rapports des membres du conseil
38. Affaires nouvelles
39. Période de questions
40. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE l’ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Monsieur Jérémy Laplante, conseiller est contre.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

- Réception de la lettre d’approbation par le MAMH – Règlement d’emprunt 2024-540 décrétant une dépense de 4 390 000 \$ et un emprunt de 760 000 \$ PAVL-2023 – Volet redressement – Réfection de pavage de 2 sections rue St-Pie X
- Réception de la lettre d’approbation par le MAMH – Règlement d’emprunt 2024-541 décrétant une dépense et un emprunt de 3 600 000 \$ - Réfection des conduites de la 3^e avenue Ouest et la 6^e avenue Est
- Accusé de réception du dépôt d’aide financière au Primeau 2023
- Demande de renseignements pour ouvrir le Barachois – ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
- Permis de gestion de la faune délivré – Saison 2024 - Piégeage de castors

2024-06-148

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE les procès-verbaux antérieurs des séances suivantes soient approuvés tels que rédigés avec les modifications demandées par monsieur Jérémy Laplante, conseiller du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024 :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mai 2024

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2024-06-149

6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE les comptes à payer pour le mois de mai 2024 d'un montant de **414 771.99\$** soient approuvés pour paiement.

Monsieur le maire énumère les principaux paiements du mois.

2024-06-150

6.2 SUIVI DU BUDGET MENSUEL – MAI 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le rapport « État des activités financières » en date du 31 mai 2024 soit adopté.

7. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

2024-06-151

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-538 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-325 (RÈGLEMENT DE ZONAGE) – AJOUT DE LA CLASSE D'USAGE 32 DANS LA ZONE 268-M

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1)*, la ville de Paspébiac peut modifier le contenu de son Règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinents par les membres du Conseil municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion du Règlement 2024-538 a été donné le 15 janvier 2024;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et au deuxième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, deux projets de Règlement ont été adoptés;

ATTENDU QUE des copies des projets de règlement ont été mises à la disposition du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jérémy Laplante, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le Règlement 2024-538 modifiant le Règlement de zonage 2009-325 par l'ajout dans le groupe d'usage « Transports et services publics » de la classe d'usage 32 « Stationnement » dans la zone 268-M.

2024-06-152

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-543 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2009-327

ATTENDU QUE l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c.C 47.1) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'imposer la mise en place de protections contre les dégâts d'eau à l'égard de toute construction située sur son territoire;

ATTENDU QUE suivant l'article 21 de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité n'est pas responsable des dommages causés à un immeuble ou à son contenu si le propriétaire néglige ou omet d'installer un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout, conformément à un règlement adopté en vertu de l'article 19 de ladite loi;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 13 mai 2024;

ATTENDU QUE le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir l'obligation, pour les propriétaires de constructions desservies par un réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire (le cas échéant) situé sur le territoire de la municipalité, d'installer des protections contre les dégâts d'eau, notamment des clapets antiretours, pour éviter tout refoulement, selon les conditions prévues au présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement a également pour objet de retirer l'obligation relative aux clapets antiretour prévu au *Règlement de construction numéro 2009-327* afin d'éviter tout incongruité entre ces règlements;

ATTENDU QUE toute modification d'un règlement de construction doit être faite conformément aux articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c. A-19.1.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **monsieur Jérémy Laplante, conseiller** et résolu à **l'unanimité** des conseillers présents d'adopter le Règlement 2024-543 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et modifiant le règlement de construction numéro 2009-327.

2024-06-153 **10. AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-544 FIXANT LES TARIFS DES ACTIVITÉS AU COMPLEXE SPORTIF DE LA VILLE DE PASPÉBIAC**

Madame Nancy Anglehart, conseillère donne avis de motion qu'à une séance subséquente le Règlement 2024-544 fixant les tarifs des activités au Complexe sportif de la Ville de Paspébiac sera adopté.

2024-06-154 **11. DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT 2024-544 FIXANT LES TARIFS DES ACTIVITÉS AU COMPLEXE SPORTIF DE LA VILLE DE PASPÉBIAC**

ATTENDU QUE les activités au Complexe sportif de la ville de Paspébiac feront l'objet d'une tarification par les utilisateurs internes et externes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE DÉPOSER le projet de règlement 2024-544 fixant les tarifs des activités au Complexe sportif de la ville de Paspébiac.

Voir projet de règlement à l'annexe A.

Monsieur Jérémy Laplante, conseiller a voté contre.

2024-06-155 **12. DEMANDE DE PAIEMENT N° 2 – MAIRIE ET PRESBYTÈRE – CONSTRUCTIONS SCANDINAVES – RÉF : 22-1173B ET 22-1173-C**

CONSIDÉRANT l'adjudication de contrat à Les Constructions Scandinaves pour un montant de 973 838.25 \$ taxes incluses pour la restauration de l'ancien presbytère Notre-Dame de Paspébiac et de la restauration de la toiture de la mairie de Paspébiac par la résolution 2023-12-345;

CONSIDÉRANT la demande de paiement n° 2 d'un montant de **199 845.10 \$ taxes incluses** reçue de monsieur Christian Bernard, président-directeur général de la compagnie ainsi que du certificat de paiement du 1^{er} mai au 31 mai 2024 émis par madame Marie-Josée Deschênes, architecte;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'AUTORISER un 2^e paiement d'un montant de **199 845.10 \$ taxes incluses** à **Les Constructions Scandinaves** ce qui porte le cumulatif à 266 917.66 \$ via le service de la comptabilité.

2024-06-156 **13. ADJUDICATION DE CONTRAT EN LIEN AVEC L'APPEL D'OFFRES 24-08 - RÉFECTION DE LA RUE DU BANC – RÉF : 1849558**

ATTENDU QUE le directeur général de la Ville a dûment été autorisé par voie de résolution numéro 2024-04-109 modifiant la résolution 2024-04-89 à déposer par appel d'offres via le Système électronique d'appel

d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) le contrat de réfection du revêtement d'une section de la rue du Banc ± 250 m;

ATTENDU QUE le directeur général a procédé à l'ouverture d'une seule soumission reçue physiquement soit celle de Eurovia Québec Construction Inc. en présence de témoins le 5 juin 2024 à 11 h;

ATTENDU QUE la firme Tetrattech a procédé à l'analyse de la soumission déposée sur la base des documents administratifs soumis et après analyse de ceux -ci, la firme n'a pas d'objection technique à ce que la ville de Paspébiac octroie le contrat au seul soumissionnaire conforme, en l'occurrence « *Eurovia Québec Construction inc.* »;

ATTENDU QUE sur la base des coûts soumis par le soumissionnaire conforme, ces derniers sont supérieurs de 18,76 % de l'estimation de Tetra Tech, tel que présenté à l'annexe « B ». En analysant en détail la soumission, bien que certains items présentent des différences importantes avec l'estimation, nous n'avons remarqué aucune anomalie grave dans les différents taux unitaires soumis.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jérémy Laplante, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADJUGER le contrat de la réfection de la rue du Banc en lien avec l'appel d'offres 24-08 à Eurovia Québec Construction Inc. pour un montant de **282 589.23 \$ taxes incluses.**

2024-06-157

14. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER DES TRAVAUX SUR LA RUE DU BANC EN LIEN AVEC L'APPEL D'OFFRES 24-08 DE GRÉ À GRÉ

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir les services professionnels pour la surveillance de chantier des travaux sur la rue du Banc;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jérémy Laplante, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'AUTORISER le directeur général à demander par appel d'offres de gré à gré le contrat pour services professionnels pour la surveillance de bureau et de chantier des travaux sur la rue du Banc avec la firme Tetrattech pour un montant **17 229 \$ taxes en sus.**

2024-06-158

15. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX SUR LA RUE DU BANC EN LIEN AVEC L'APPEL D'OFFRES 24-08 DE GRÉ À GRÉ

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir les services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux pour les travaux sur la rue du Banc;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'AUTORISER le directeur général à demander par appel d'offres de gré à gré le contrat pour services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux pour les travaux sur la rue du Banc.

2024-06-159

16. ADJUDICATION DE CONTRAT EN LIEN AVEC L'APPEL D'OFFRES 24-09 – RÉFECTION DE LA RUE ST-PIE X – LOT 1 – RÉF : 1849609

ATTENDU QUE le directeur général de la Ville a dûment été autorisé par voie de résolution numéro 2024-04-107 à déposer par appel d'offres via le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) le contrat pour les travaux de réfection de pavage de 2 sections sur la rue St-Pie X;

ATTENDU QUE le directeur général a procédé à l'ouverture d'une seule soumission reçue physiquement soit celle de Eurovia Québec Construction Inc. en présence de témoins le 5 juin 2024 à 11 h;

ATTENDU QUE la firme Tetrattech a procédé à l'analyse de la soumission déposée sur la base des documents administratifs soumis et après analyse de celle -ci, la firme n'a pas d'objection technique à ce que

la ville de Paspébiac octroie le contrat au seul soumissionnaire conforme, en l'occurrence « *Eurovia Québec Construction inc.* »;

ATTENDU QUE sur la base des coûts soumis par le soumissionnaire conforme, ces derniers sont inférieurs de 29 % de l'estimation de Tetra Tech, tel que présenté à l'annexe « B ». En analysant en détail la soumission, bien que certains items présentent des différences avec l'estimation, nous n'avons remarqué aucune anomalie grave dans les différents taux unitaires soumis.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADJUGER le contrat AO-24-09 à Eurovia Québec Construction Inc. pour un montant de **709 894,17 \$**.

2024-06-160

17. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER DES TRAVAUX SUR LA RUE ST-PIE X – LOT 1 EN LIEN AVEC L'APPEL D'OFFRES 24-09 DE GRÉ À GRÉ

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir les services professionnels pour la surveillance de chantier des travaux sur la rue St-Pie X, lot 1;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'AUTORISER le directeur général à déposer par appel d'offres de gré à gré le contrat pour services professionnels pour la surveillance de bureau et de chantier des travaux sur la rue St-Pie X, lot 1 avec la firme Tetrattech pour un montant de **16 659 \$ taxes en sus**.

2024-06-161

18. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX SUR LA RUE ST-PIE X – LOT 1 EN LIEN AVEC L'APPEL D'OFFRES 24-09 DE GRÉ À GRÉ

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir les services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux pour les travaux sur la rue St-Pie X, lot 1;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le directeur général à déposer par appel d'offres de gré à gré le contrat pour services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux pour les travaux sur la rue St-Pie X, lot 1.

2024-06-162

**19. RÉSOLUTION D'ADJUDICATION – SOUMISSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS
1 225 000 \$ - N/RÉF : 05032-35**

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	10 juin 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 9 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	17 juin 2024
Montant :	1 225 000 \$		

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 juin 2024, au montant de 1 225 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

33 100 \$	4,62000 %	2025
34 700 \$	4,62000 %	2026
36 300 \$	4,62000 %	2027
38 100 \$	4,62000 %	2028
1 082 800 \$	4,62000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,62000 %

2 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE-SUD GASPESIEEN

33 100 \$	4,66000 %	2025
34 700 \$	4,66000 %	2026
36 300 \$	4,66000 %	2027
38 100 \$	4,66000 %	2028
1 082 800 \$	4,66000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,66000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

33 100 \$	4,65000 %	2025
34 700 \$	4,50000 %	2026
36 300 \$	4,45000 %	2027
38 100 \$	4,40000 %	2028
1 082 800 \$	4,40000 %	2029

Prix : 98,47800

Coût réel : 4,76928 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jérémy Laplante, conseiller, **APPUYÉ PAR** madame Sandra Langlois, conseillère **ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Paspébiac accepte l'offre qui lui est faite de **BANQUE ROYALE DU CANADA** pour son emprunt par billets en date du 17 juin 2024 au montant de 1 225 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2023-534. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2024-06-163

20. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 225 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 JUIN 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Paspébiac souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 225 000 \$ qui sera réalisé le 17 juin 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2023-534	735 000 \$
2023-534	490 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2023-534, la Ville de Paspébiac souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Andrée Côté, conseillère **ET RÉSOLU UNANIMEMENT DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 juin 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 juin et le 17 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	33 100 \$	
2026.	34 700 \$	
2027.	36 300 \$	
2028.	38 100 \$	
2029.	39 900 \$	(à payer en 2029)
2029.	1 042 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2023-534 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 juin 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2024-06-164

21. TABLEAU D'AMORTISSEMENT COMBINÉ PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) – RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS VISÉS – N/RÉF : 05032-35

ATTENDU QUE le tableau d'amortissement combiné a été présenté au Conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le Conseil municipal approuve le tableau combiné pour un montant total d'un million deux cent vingt-cinq mille dollars (**1 225 000 \$**), tel que déposé et que **Madame Annie Chapados, trésorière**, soit autorisée à signer le document pour et au nom de la Ville.

2024-06-165

22. DEMANDE DE PAIEMENT POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS – ÉTUDE ASSELS & LEPAGE, AVOCATS INC.

CONSIDÉRANT QUE l'étude Assels & Lepage, avocats inc. a reçu un mandat de représenter la Ville de Paspébiac dans le dossier de la convention collectives des employés syndiqués;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu la note d'honoraires professionnels pour services rendus de l'étude Assels & Lepage, avocats inc. d'un montant de 13 531.96 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER un paiement via le service de la comptabilité au montant de **13 531.96 \$ taxes incluses (facture 02336)** à l'étude Assels & Lepage, avocats inc. afin de couvrir l'ensemble des honoraires professionnels pour services rendus dans ce dossier.

2024-06-166 23. AUTORISATION DE PAIEMENT – RH CONCEPT CONSTRUCTION INC. – FACTURE N° 148

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-05-134 octroyant le contrat à l'entreprise RH Concept Construction Inc. pour la réfection de la toiture du préau du Camping Paspébiac-sur-Mer d'un montant de 29 475 \$ taxes en sus, main-d'œuvre et matériaux inclus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER le paiement de 29 475.00 \$ taxes en sus selon la facture n° 148 via le service de la comptabilité.

2024-06-167 24. AUTORISATION DE PAIEMENT – URBEN BLU (9394-0047 QUÉBEC INC.) – FACTURE N° 128

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat à l'entreprise Urben Blu Inc – 9394-0047 Québec Inc pour un bloc sanitaire autonettoyant d'accessibilité universelle par sa résolution 2023-05-121;

CONSIDÉRANT l'approbation du Conseil pour une dépense de **25 869.38 \$ taxes incluses** pour le paiement à l'entreprise Urben Blu Inc – 9394-0047 Québec Inc pour la livraison et l'installation du bloc sanitaire autonettoyant d'accessibilité universelle sur la facture n° 128;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'AUTORISER le paiement de **25 869.38 \$ taxes incluses** à l'entreprise Urben Blu Inc – 9394-0047 Québec Inc via le service de la comptabilité.

2024-06-168 25. ACHAT D'ABRASIF DE VOIRIE (750 T DE SABLE) – SAISON 2024-2025 – OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ LÉONARD LOISEL & FILS INC. - ± 20 000

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville pour l'achat d'abrasif de voirie pour la saison 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé par appel d'offres de gré à gré avec Léonard Loisel & fils inc;

- **Léonard Loisel & fils inc.** pour un volume de 750 tonnes d'abrasif chargé, livré à l'ancien l'aréna, redevance incluse pour une valeur de 20 625.00 \$ taxes en sus ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'OCTROYER le contrat de fourniture d'abrasif de voirie à la firme **Léonard Loisel & fils inc.** d'un montant de **20 625.00 \$ taxes en sus et livraison incluse.**

2024-06-169 26. ACHAT D'ABRASIF DE VOIRIE (200 T DE SEL) – SAISON 2024-2025 – OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ WARWICK

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville pour l'achat de sel à déglçage pour la saison 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé par appel d'offres de gré à gré avec Sel Warwick inc.;

- **Sel Warwick inc.** pour un volume de 200 tonnes de sel à déglçage vrac NB à 140 \$ l'unité sous le numéro de soumission 067784 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'OCTROYER le contrat de fourniture de sel à déglacage Vrac NB à Sel Warwick inc pour un montant de 28 000 \$ taxes en sus, livraison incluse.

2024-06-170

27. NOMINATION – RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT QUE les règles encadrant la gouvernance à l'égard des renseignements personnels sont effectives selon la *Loi 25*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a l'obligation d'établir lesdites règles de gouvernance étant un organisme public;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant dûment autorisé par voie de résolution en lien avec la protection des renseignements personnels;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE NOMMER officiellement monsieur Yanick Boudreault, agent aux communications responsable de la protection des renseignements personnels selon la Loi 25 rétroactivement au 22 mars 2024.

2024-06-171

28. AUTORISATION DE PAIEMENT POUR CONTRIBUTION « FESTIVAL DU CRABE 2023 »

CONSIDÉRANT la résolution 2023-07-206 qui stipule que les états financiers 2022 du Festival du crabe soient déposés afin de bénéficier de la subvention de 10 000 \$ par la ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT la réception desdits états financiers 2022 le 3 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la ville de Paspébiac verse une contribution financière de 10 000 \$ au Festival du crabe 2023.

Monsieur Christian Grenier, conseiller se retire des délibérations en raison d'un conflit d'intérêts.

2024-06-172

29. NOMINATIONS – CAMP DE JOUR 2024

ATTENDU QUE le directeur des sports et des activités récréatives a procédé à l'affichage de postes pour le camp de jour 2024 soit pour un coordonnateur/coordonnatrice, animateur/animatrice, accompagnateur/accompagnatrice dans les délais requis;

ATTENDU QU'après réception de candidatures, huit (8) ont été retenues;

ATTENDU QUE le début du camp de jour est fixé au **25 juin 2024** pour se terminer le **9 août 2024**;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE NOMMER les personnes ci-dessous pour le camp de jour 2024 incluant les cinq (5) candidats retenus en 2023 qui font également partie de ce camp de jour 2024 dont :

- ✓ Gabriane Chaput
- ✓ Lorie-Ève Grenier
- ✓ Thomas Loïc Horth
- ✓ Marilou Loisel
- ✓ Léa-Gabrielle Grenier
- ✓ Justine Duchesneau
- ✓ Élodie Lebrasseur
- ✓ Carolane Grant

2024-06-173

30. AUTORISATION À LA DIRECTRICE DE LA CULTURE À REPRÉSENTER LA VILLE DE PASPÉBIAC À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE CULTURE GASPÉSIE

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac est membre organisme actif de Culture Gaspésie;

ATTENDU QUE Culture Gaspésie tient une assemblée générale annuelle le 19 juin 2024 au Site historique national de Paspébiac;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE DÉLÉGUER la directrice de la Culture et du patrimoine, madame Chantal Robitaille, à représenter la Ville de Paspébiac à l'assemblée générale annuelle de Culture Gaspésie le 19 juin 2024 et à voter en son nom.

2024-06-174

31. DEMANDE D'ACHAT D'UNE TROISIÈME PARCELLE DE TERRAIN PAR MONSIEUR YVON LÉVESQUE (INTERSECTION RUE ST-PIE X ET 6^E AVENUE OUEST) – LOT 5 576 952 D'UNE SUPERFICIE D'ENVIRON 549 M²

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 28 (1.01) de la *Loi sur les cités et villes*, les villes peuvent aliéner un bien municipal à titre onéreux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède un terrain portant le numéro de lot **5 576 952** près de l'intersection de la rue St-Pie X et de la 6^e avenue Ouest dont le zonage est 201-M;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yvon Lévesque a manifesté le désir d'acquérir une troisième parcelle dudit terrain adjacente à celles déjà acquises de la Ville d'environ 6 000 pi² pour un montant de **1200 \$ taxes en sus**;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER la direction générale à mettre en vente une troisième parcelle de terrain dont celle-ci a une surface de 40 pieds x 150 pieds (6 000 pi²) sur le lot **5 576 952** à Monsieur Yvon Lévesque au montant de **1200 \$ taxes en sus** et de signer tous les documents relatifs à cette vente avec les professionnels au dossier.

L'acquéreur s'engage à payer tous les frais reliés à la transaction dont le notaire, arpenteur ou tout autre professionnel au dossier.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à Monsieur Yvon Lévesque.

2024-06-175

32. MANDAT – URBA SOLUTIONS – SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme requiert un accompagnement temporaire de services professionnels vu l'absence indéterminée de son coordonnateur de projets et inspecteur en bâtiment et environnement qui est dûment habilité à émettre des permis et certificats d'autorisation au nom de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a nommé par voie de résolution numéro 2021-04-105 les représentants d'URBA SOLUTIONS désignés comme fonctionnaires municipaux responsables de la délivrance des permis et certificats d'autorisation pour la ville de Paspébiac, et ce, conformément à l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la firme d'URBA SOLUTIONS soit désignée par la ville de Paspébiac pour l'accompagner dans les différents dossiers d'urbanisme au taux horaire de 125 \$/heure.

2024-06-176

33. MANDAT URBA SOLUTIONS - MENTORAT

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme requiert un suivi à court terme des demandes reçues par quelques citoyens vu l'absence justifiée de son coordonnateur de projets et inspecteur en bâtiment et environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER la firme URBA SOLutions à transiger et échanger par mentorat en milieu de travail avec madame Laury-Ann Huard, employée de la ville de Paspébiac afin de mener à bien la continuité des services d'urbanisme au taux horaire de 125 \$/heure. Son rôle sera de transmettre des demandes de permis ou certificats d'autorisation à ladite firme.

2024-06-177

34.OPTIMISATION – FUSION D'OFFICES MUNICIPAUX EXISTANTS

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.1.2 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* le gouvernement peut, par décret, constituer un office municipal d'habitation issu de la fusion d'offices municipaux existants;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Maria, l'Office municipal d'habitation de la Ville de Carleton-Saint-Omer, l'Office municipal d'habitation de Pointe-à-la-Croix, l'Office municipal d'habitation de Matapédia, l'Office d'habitation de Baie des Chaleurs et l'Office municipal d'habitation de Saint-François-d'Assise ont présenté aux conseils municipaux de la Municipalité de Maria, de la Ville de Carleton-sur-Mer, de la Municipalité de Pointe-à-la-Croix, de la Municipalité de Matapédia, de la Municipalité de Nouvelle, de la Ville de New Richmond, de la Ville de Bonaventure, de la Ville de Paspébiac et de la Municipalité de Saint-François-d'Assise leur intention commune de se regrouper;

ATTENDU QUE le nouvel office à être constitué par ce regroupement succédera à l'Office municipal d'habitation de Maria, à l'Office municipal d'habitation de la Ville de Carleton-Saint-Omer, à l'Office municipal d'habitation de Pointe-à-la-Croix, à l'Office municipal d'habitation de Matapédia, à l'Office d'habitation de Baie des Chaleurs et à l'Office municipal d'habitation Saint-François-d'Assise, lesquels seront éteints;

ATTENDU QUE ce nouvel office deviendra l'agent de la Municipalité de Maria, de la Ville de Carleton-sur-Mer, de la Municipalité de Pointe-à-la-Croix, de la Municipalité de Matapédia, de la Municipalité de Nouvelle, de la Ville de New Richmond, de la Ville de Bonaventure, de la Ville de Paspébiac et de la Municipalité de Saint-François-D'Assise;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la **VILLE DE PASPÉBIAC** d'émettre une recommandation favorable à ce regroupement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

Proposé par : Monsieur Jérémy Laplante, conseiller

Appuyé par : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx, conseiller/conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

DE REPORTER CE POINT.

~~**QUE** le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Maria, de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Carleton-Saint-Omer, de l'Office municipal d'habitation de Pointe-à-la-Croix, de l'Office municipal d'habitation de Matapédia, de l'Office d'habitation de Baie des Chaleurs et de l'Office municipal d'habitation de Saint-François-d'Assise.~~

2024-06-178

35.AUTORISATION DE DÉPENSE – COMPLEXE SPORTIF (REMPLACEMENT DES ÉCHANGEURS À PLAQUE DU PUIT À NEIGE) ± 24 000 \$

CONSIDÉRANT la résolution 2023-03-75 autorisant le directeur des sports et des activités récréatives à renouveler le contrat de services pour la glace au Complexe sportif avec CIMCO Réfrigération qui devient à échéance le 31 mai 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au remplacement des échangeurs à plaque du puit à neige;

CONSIDÉRANT QUE CIMCO a transmis à la Ville son offre de maintenance corrective pour un montant de 27 137.07 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE si l'offre est acceptée, un premier paiement sera exigé par CIMCO de l'ordre de 50% soit un montant de **13 568.54 \$** et de 50% à la fin des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER la dépense de 27 137.07 \$ taxes en sus à CIMCO Réfrigération dont le numéro de soumission est le DG240050.

36. DONS

2024-06-179

a) **Association des pompiers de Port-Daniel/Gascons - 12^e compétition régionale amicale**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE SUIVRE la recommandation du comité de la politique de dons et de verser un montant de **300 \$** à la brigade de pompiers de Paspébiac pour leur inscription à la 12^e compétition régionale amicale.

2024-06-180

b) **Association du cancer de l'Est du Québec**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE SUIVRE la recommandation du comité de la politique de dons et de verser un montant de **100 \$** à l'Association du cancer de l'Est du Québec.

2024-06-181

c) **Les Tournois C88 (balle molle)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE SUIVRE la recommandation du comité de la politique de dons et de verser un montant de **250 \$ (2 chèques de 125 \$ pour 2 tournois)** à : **Madame Isabelle Duchesneau au nom du comité des Tournois C88 de Hope.**

37. RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

Chaque membre du Conseil dépose son rapport séance tenante.

38. AFFAIRES NOUVELLES

39. PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-06-182

40. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la séance soit levée. Il est 21 h 50.

Marc Loisel, maire

Daniel Langlois, directeur général et greffier

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Annie Chapados, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Paspébiac dispose des crédits budgétaires et extrabudgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Annie Chapados, trésorière

Date

ANNEXE A

**TARIFICATION 2024
COMPLEXE SPORTIF**

Location des salles/activité

Local/activité	Organisme privé	Organisme à but non lucratif (OBNL) reconnu	Organisme mineur (scolaire, club social, syndicat des travailleurs)
Salle de formation Tarif horaire Tarif ½ journée (4h max) Tarif journalier	25\$ 40\$ 60\$	Gratuit	Gratuit
Salle multisports/salle mezzanine Tarif horaire Tarif ½ journée (4h max) Tarif journalier	35\$ 90\$ 125\$	20\$ 75\$ 100\$	Gratuit
Location de glace Avant 18h Après 18h	60\$ 125\$	60\$ 125\$	Gratuit
Patinage libre	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Hockey libre	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Surface multisports Plateau 1/3 surface (1h) Surface entière (1h) Activité libre (max 2h)	35\$ 60\$ 4\$/participant	35\$ 60\$ 4\$/participant	Gratuit

*Centrale de prêt d'équipement (service gratuit)

Loyer annuel unitaire

Entrepôt

35\$/m² par an

Locaux

80\$/m² par an

Locaux (téléphonie/internet)

108,25\$/m² par an

Bureau administratif (téléphonie/internet)

132,75\$/m² par an